



**République Française - Département du Calvados**  
**Commune de COLOMBY-ANGUERNY**  
**COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du**  
**28 janvier 2020**

*Il a été vu et débattu les points suivants de l'ordre du jour :*

www.anguerny.fr  
commune membre de la  
communauté de communes  
Cœur de Nacre

**Etaient présents :**

M. J-Luc GUILLOUARD,  
**Maire ;**

M. Didier AUTRET,  
Mme Régine FOUQUET,  
M. Philippe DORAND,  
M. Benoist DESVENAIN,  
M. Jérôme BOUCHARD,  
**Adjoints ;**

**Etaient présents :**

Mme Annette MAHE,  
M. Guy ALLAIS,  
M. Alain LEMARINIER,  
M. Jean-Yves PUCELLE,  
M. Thierry RANCHIN,  
**Conseillers ;**

**Etaient absents**  
**excusés :**

Mme Félicia LE PREVOST,  
Mme Laure BRAULT,  
Mme Nathalie CHARUEL,  
M. Stéphane DAVID,  
Mme Astrid LEGAC.  
*Pouvoir M. Desvenain*  
M. Alain YAOUANC,  
*pouvoir M. Autret*  
*jusqu'à 20h 30*  
M. Patrick LE BRET,  
*Pouvoir Mme Mahé,*  
M. Samuel LEVILLAIN,  
M. Jean-Louis GERARD,  
M. Olivier GUYARD,

conformément à l'article  
L. 2121-15 du CGCT.

**Didier AUTRET**

a été désigné secrétaire  
de séance.

**Conseillers en**  
**exercice : 21**

**Présents : 11 + 3**

**Votants : 14**

**Date de convocation :**

22 janvier 2020

*Fin de séance : 20h45*

*Prochain conseil :*

4 mars 2020 à 19h

*Le conseil municipal étant constitué de 21 membres, le quorum est de 11. Le maire constate la présence de 11 conseillers, le conseil peut donc valablement délibérer sur l'ordre du jour.*

- Accueil, constat du quorum, remise des pouvoirs, émargement,
- Désignation d'un(e) secrétaire de séance,

*Monsieur le Maire, remercie tous les conseillers, les membres du CCAS et les bénévoles qui ont contribué :*

- à la réception des habitants pour la cérémonie des vœux de la commune, le 5 janvier dernier.
- à l'organisation du repas des Aînés dimanche dernier.

*Le compte rendu du Conseil Municipal du 18 décembre 2019 l'assemblée donne son accord à l'unanimité.*

**01**  
405

***Délibération pour une demande de subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) 2020 pour l'agrandissement de l'atelier communal***

**Délibération n° 20-001**

*Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016, suite à la fusion des deux communes, les services techniques se sont regroupés dans un même lieu.*

*La commune souhaite l'acquisition de nouveau matériel de voirie mais pour cela, il faut avant agrandir l'atelier de rangement et de stockage.*

*Au cours de l'année 2020, la commune souhaite créer un bâtiment de 55 m<sup>2</sup>.*

*Ce bâtiment de 14,80 m x 3, 70m servira de rangement pour les véhicules et de stockage pour le matériaux voirie, etc...*

*Ce local sera construit derrière l'existant afin de permettre un accès plus facile après quelques travaux. Pour cela, un remaniement de l'existant est nécessaire.*

*Certains travaux seront consacrés et réalisés par l'association de réinsertion Aire. (maçonnerie, dalle, etc...)*

*Tableau estimatif des devis reçus afin de solliciter la demande de subvention :*

<b>Entreprise</b>	<b>H. T. €</b>
<i>Honoraire architecte</i>	1 000,00
<i>Travaux d'aménagement et terrassement</i>	4 304,33
<i>Association Aire – maçonnerie et dallage</i>	7 200,00
<i>Ossature bois – charpente et bardage</i>	7 086,36
<i>Couverture</i>	11 138,08
<i>Remaniement charpente et toiture</i>	8 562,10
<i>Menuiserie extérieures</i>	1 484,00
<i>Electricité</i>	740,70
<i>Travaux imprévus 10%</i>	4 151,55
<b>Total</b>	<b>45 667,12</b>

	<p>Après avoir pris connaissance des dossiers, et après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve, à l'unanimité des présents et des représentés (Présents : 11 – Votants : 14 – Pour : 14) :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Approuve le projet et son contenu - la délibération sollicitant une subvention au titre de la DETR 2020 pour l'agrandissement de l'atelier communal pour un montant estimé de 45 667,12 € HT.</li> <li>• Approuve le plan de financement de l'opération et décide d'inscrire cette dépense au budget.</li> <li>• Autorise le maire à réaliser une demande de subvention au titre de la DETR 2020.</li> <li>• Autorise le maire à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de ce projet.</li> </ul>
<p><b>02</b> 406</p>	<p>Arrivée d'Alain Yaouanc, qui reprend son pouvoir à 20h 30</p> <p><b>Délibération pour autoriser le maire à signer un travail en régie pour l'année 2020 avec l'association de réinsertion AIRE pour l'entretien des espaces verts de la commune.</b></p> <p><b><u>Délibération n° 20-002</u></b></p> <p>Au cours de l'année 2020, la réception du parfait achèvement des travaux pour les lotissements « des deux villages » et du « Val Angot » est prévue.</p> <p>Ensuite, l'entretien des espaces verts incombera à la commune. Ces surfaces sont importantes et doivent être traitées manuellement à cause des aménagements créés pour la retenue des eaux de ruissellement.</p> <p>Afin de répondre à l'accroissement de travail sur la commune, il est envisagé de faire appel à l'association de réinsertion Aire.</p> <p>Une offre de service pour réaliser un travail en régie sera conclue sur les bases suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• équipe de 3 ou 4 salariés et un encadrant technique par journée, renouvelable</li> <li>• taux horaire de 20€ par personne, toutes charges incluses</li> <li>• horaire de travail de 8h30 à 16h avec une coupure de 30 mn le midi pour le déjeuner et deux poses de 15 mn (l'une le matin et l'autre l'après-midi).</li> <li>• Le temps de trajet et la préparation du matériel sont facturés</li> </ul> <p>En fonction du besoin d'entretien, la commune fera intervenir l'association pour nettoyer, couper et faucher les espaces dont les talus et les noues des deux lotissements.</p> <p>Après avoir pris connaissance du dossier par M. le Maire, et après en avoir délibéré, le conseil municipal vote à l'unanimité (Présents : 12 – Votants : 14 – Pour : 14) décider de créer une régie avec l'association Aire pour l'entretien des espaces verts des deux lotissements et de signer le contrat de travail en régie.</p>
<p><b>03</b> 407</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ <b><u>Questions diverses :</u></b> aucune</li> <li>➤ <b><u>Calendrier</u></b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 15 mars 2020 : 1<sup>er</sup> tour des élections communales.</li> <li>- 18 mars 2020 à 19h : Soirée Marque Page sur le thème de Boris Vian, le centenaire.</li> <li>- 22 mars 2020 : 2<sup>e</sup> tour des élections municipales.</li> </ul> </li> </ul> <p><b>L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h45</b></p>